



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 179/2023  
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET MAYENNE HABITAT POUR LE PROJET ESPAC'ÉCO

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient absents ou excusés**

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET  
MAYENNE HABITAT POUR LE PROJET ESPAC'ÉCO**

Rapporteur : Julien Brocaïl

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le projet Espac'Éco participe à la sensibilisation des Mayennais à une meilleure appropriation de leur logement et des usages réduisant les consommations et donc les dépenses,

Qu'il s'agit d'un projet partenarial associant notamment Mayenne Habitat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Conseil Départemental, le GLEAM, Méduane Habitat, la ville de Laval,

Que Laval Agglomération souhaite soutenir ce projet, et qu'une convention de partenariat est proposée,

Après avis favorable de la commission environnement,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

La convention de partenariat 2023-2026 entre Laval Agglomération et Mayenne Habitat est approuvée. La participation financière de Laval Agglomération au projet Espac'Éco s'élève à 1 000 € par an, sous réserve des votes des budgets 2024 à 2026.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat, tout document nécessaire à sa mise en œuvre et tout éventuel avenant.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231016-S08-BC-179-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Mise en ligne : 25-10-23